

950 721



SECOC

Patrick COUILLAUD
Valérie COUILLAUD
Marc SAUVAGE

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Réception sur rendez-vous

SARL AJC L'AUTHENTIC

Société A Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros

Siège social 35, Rue des chantiers

78000 VERSAILLES

400 308 540 RCS VERSAILLES

SIRET 400 308 540 00014

NAF 4774Z

RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

1, rue Copernic - Parc A10 Sud
LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR

Adresse postale
B.P. 20002 - 41913 BLOIS Cedex 9

Tél. 02 54 78 66 33
Fax 02 54 78 66 41
<http://www.secoc.com>
email conseil@secoc.com

S.A.S. SECOC - Capital 300 000 €
334 608 155 RCS BLOIS

Sté d'Expertise Comptable
inscrite région d'Orléans

Sté de Commissariat aux
Comptes inscrite près la
Cour d'Appel d'Orléans

*Transformation de la société à responsabilité limitée AJC L'AUTHENTIC
en société par actions simplifiée*

Assemblée générale du 6 juillet 2009



SARL AJC L'AUTHENTIC

Société A Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros

Siège social 35, Rue des chantiers

78000 VERSAILLES

400 308 540 RCS VERSAILLES

SIRET 400 308 540 00014

NAF · 4774Z

RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision unanime en date du 22 juin 2009 et en application de l'article L.223-43 alinéa 3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante

L'examen de vos comptes annuels clos au 31 décembre 2008 fait ressortir un chiffre d'affaires de 936.366 €, en amélioration de 35% par rapport à l'exercice précédent, qui lui même était en progression de 30% par rapport à l'exercice 2006.

Le résultat net au 31 décembre 2008 s'élevant à 110.869 € a connu au cours de la même période une progression similaire de 41% cette année et de 60% l'an dernier.

Les immobilisations comprennent essentiellement un véhicule utilitaire, du matériel et mobilier de bureau et informatique, amortis à plus de 50%, pour une valeur nette de 4.616 €, ainsi que des dépôts de garantie pour une valeur de 2.861 €, et ne comprennent aucune activation de frais de recherche et développement ou autres valeurs incorporelles.

Par ailleurs, nous n'avons pas noté d'investissements lourds, susceptibles d'avoir un impact sensible sur le résultat à venir de la société.



Les valeurs réalisables et disponibles représentent au 31 décembre 2008 534.668 €, alors que les dettes à court terme ne représentent que 217.205 €, dégageant de ce fait, une situation financière excédentaire de 317.463 €. La trésorerie de votre société au 31 décembre 2008 s'élève à 155.323 €.

Votre société n'a recours à aucun concours financier à l'exception des sommes laissées à sa disposition par les associés pour un montant de 41.948 €.

Les capitaux propres avant affectation du résultat au 31 décembre 2008 s'élèvent à 324.940 €.

Les règles et méthodes comptables appliquées par la société sont conformes aux principes comptables applicables en France.

Les éléments d'information dont nous avons pu avoir connaissance sur la poursuite de l'activité de votre société depuis la clôture des comptes 2008 ne nous indique aucune dégradation de la situation de votre société depuis cette date.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Par ailleurs, en exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 22 juin 2009, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés ainsi que pour nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

L'examen du projet de statuts sous la forme de société par actions simplifiée ne nous a révélé aucun avantage particulier

Fait à Blois ,Le 26 juin 2009
SAS SECOG représentée par
Patrick COUILLAUD
Commissaire aux Comptes



